

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 18 novembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1704-0005

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Westhills Care Centre Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Westhills Care Centre, St. Catharines

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : les 6, 7, du 12 au 14, 17 et 18 novembre 2025.

Les inspections concernaient :

- Le signalement : n° 00156777 – incident critique (IC) n° 3058-000015-25 – lié à la prévention et à la gestion des chutes.
- Le signalement : n° 00161179 – IC n° 3058-000020-25 – lié à la prévention et à la gestion des chutes.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

AVIS ÉCRIT : Gestion de la douleur

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 57 (2) du Règl. de l'Ont. 246/22

Gestion de la douleur

Paragraphe 57 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que les résidents, lorsque leur douleur n'est pas soulagée au moyen des interventions initiales, soient évalués au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément à cette fin.

À une date donnée, une personne résidente a ressenti des douleurs qui n'ont pas été soulagées par les mesures d'intervention initiales. La personne résidente n'a pas été évaluée à l'aide d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément à cette fin.

Sources : dossier clinique de la personne résidente et entretien avec le directeur ou la directrice des soins infirmiers (DSI).